



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2005/2  
4 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation  
de l'environnement  
(Cinquième session, 2 et 3 juin 2005)

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION**

1. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement a tenu sa cinquième session les 2 et 3 juin 2005 à Genève.
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monaco, Ouzbékistan, République tchèque, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.
3. Des représentants du Japon y ont participé en application du paragraphe 11 du mandat de la Commission.
4. Des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont pris part à la session.
5. Des représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Division de statistique de l'ONU, du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), de l'European ECOForum, du Centre d'information Volgograd-Ecopress (organisation non gouvernementale de la Fédération de Russie) ainsi que des milieux commerciaux et industriels, à savoir JSC Caustic (Fédération de Russie), Pacific Rim Services (États-Unis) et Pricewaterhouse Coopers (Suisse), étaient également présents.

6. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour publié sous la cote CEP/AC.10/2005/1 en lui apportant une modification. Il a décidé d'intervertir l'ordre des points intitulés «Surveillance de l'environnement et publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises» et «Indicateurs d'environnement».

7. Le Groupe de travail a élu M. Yuri TSATUROV (Fédération de Russie) Président et M. Pertti HEINONEN (Finlande) Vice-Président.

8. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur les travaux de sa quatrième session publié sous la cote CEP/AC.10/2003/2.

## **I. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'INFORMATION ET D'OBSERVATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS DE L'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET DE L'ASIE CENTRALE**

### **A. Établissement de réseaux et de bases de données électroniques**

9. Le secrétariat a rendu compte des conclusions de l'atelier sur l'utilisation de bases de données électroniques pour communiquer des données environnementales, ainsi que des progrès réalisés depuis lors. L'atelier, organisé en coopération avec l'Agence fédérale russe d'information sur l'environnement et l'AEE, s'était tenu près de Moscou, les 13 et 14 mai 2004 (CEP/AC.10/2005/3). Le secrétariat a présenté le catalogue en ligne EcoReporting, qui recense des publications nationales sur l'environnement destinées aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et les communications sur ce sujet présentées par ces pays à des organes internationaux. EcoReporting, calqué sur le système ReportNet de l'AEE, a été installé sur le site Web du Groupe de travail (<http://unece.unog.ch/enhs/EcoReport/>). Près de 70 publications nationales et 160 communications de pays à des instances internationales y sont déjà référencées.

10. Les délégations des pays de l'EOCAC se sont dites favorables au développement du catalogue EcoReporting, qui avait permis de mieux coordonner la communication de données environnementales au niveau national, de télécharger des rapports relatifs à l'environnement sur les sites Web officiels nationaux et d'améliorer l'accès du grand public aux informations sur l'environnement. Parmi les progrès signalés dans ce domaine, il convient de mentionner la création au Bélarus d'un centre qui sera chargé de coordonner la communication de données environnementales au titre des conventions multilatérales applicables, l'affichage par Roshydromet, dans la Fédération de Russie, d'une publication annuelle relative à la pollution de l'environnement sur son site Web et la désignation prochaine par cet organisme de l'administrateur national du catalogue EcoReporting. Certaines délégations ont fait savoir que l'Internet n'était guère développé dans leur pays, ce qui entravait l'accès par voie électronique aux informations sur l'environnement. Il a été proposé que le système EcoReporting s'étende à l'avenir à la communication des indicateurs d'environnement composant la série de base pour les pays de l'EOCAC et que les associations de la société civile participent activement à la diffusion des publications officielles sur l'environnement via l'Internet.

11. Le Groupe de travail:

a) A pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans la mise au point du catalogue EcoReporting;

b) A invité les délégations qui ne l'ont pas encore fait à organiser les tâches des administrateurs nationaux, qui devraient périodiquement afficher sur l'Internet les publications périodiques nationales sur l'environnement et les rapports présentés à des instances internationales, et les référencer dans le système EcoReporting;

c) A invité la délégation biélorussienne à l'informer, à sa prochaine session, de l'expérience acquise par le centre national chargé des conventions multilatérales relatives à l'environnement concernant les moyens de mieux coordonner la communication de données à l'échelon international.

B. Surveillance de l'environnement et publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises

12. Une table ronde a été organisée au titre de ce point de l'ordre du jour. Son objectif était de permettre aux pays occidentaux et à ceux de l'EOCAC de partager des données d'expérience sur l'autosurveillance et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises, et d'examiner les mesures susceptibles d'être prises par les pouvoirs publics, les entreprises, les organisations internationales et les associations de la société civile.

13. La table ronde s'est ouverte avec la présentation, par le secrétariat, d'un document de synthèse établi par ses soins (CEP/AC.10/2005/5). Les liens entre la surveillance par les entreprises de l'EOCAC de l'impact qu'elles ont sur l'environnement et la capacité des autorités chargées de l'environnement dans la sous-région de communiquer des données sur les principaux indicateurs d'environnement y étaient mis en évidence. Il décrivait les problèmes et les blocages existants, présentait des initiatives internationales visant à améliorer la surveillance et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises et offrait au Groupe de travail des possibilités à explorer pour conférer une valeur ajoutée à de telles initiatives.

14. Des représentants de ministères de l'environnement, de services municipaux de surveillance de l'environnement, des milieux commerciaux et industriels et d'associations de la société civile des pays de l'EOCAC ont fait le point sur la situation actuelle en matière d'autosurveillance et de communication d'informations par les entreprises. Des exposés ont été présentés par les intervenants suivants: M<sup>me</sup> Olga SUVOROVA, Ministère kazakh de la protection de l'environnement; M. Savely KUZ'MIN, Ministère biélorussien des ressources naturelles et de la protection de l'environnement; M. Gennadi KOJOYAN, Ministère arménien de la protection de la nature; M. Stanislav KOLOTUSHA, Ministère ukrainien de la protection de l'environnement; M<sup>me</sup> Evgeniya SEMUTNIKOVA, Service de surveillance de l'environnement de la ville de Moscou (Fédération de Russie); et M<sup>me</sup> Natalya VORONOVICH, société de produits chimiques Caustic, conjointement avec M<sup>me</sup> Elena VASSILYEVA, Centre d'information Volgograd-Ecopress, Volgograd (Fédération de Russie).

15. M<sup>me</sup> Angela BULARGA (OCDE) a présenté les résultats du projet entrepris dans le cadre de l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement en Europe centrale et orientale, dans le Caucase et en Asie centrale en vue de faciliter la réforme de l'autosurveillance au Kazakhstan. M<sup>me</sup> Daniela WAPPEL (Agence fédérale autrichienne de l'environnement) a décrit l'expérience de son pays concernant la communication de données aux fins des registres de polluants. M<sup>me</sup> Brinda WACHS (CEE) a fait état des prescriptions et procédures relatives à la communication de données prévues dans la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. M. Michael STANLEY-JONES (CEE) a présenté les prescriptions énoncées en matière de notification dans le Protocole de Kiev sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) se rapportant à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, ainsi que les possibilités offertes aux entreprises et aux États signataires.

16. Des représentants du Japon ont donné un aperçu de la façon dont le Ministère japonais de l'environnement s'attachait à promouvoir l'autosurveillance et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises, ainsi que des démarches concrètes adoptées par les entreprises japonaises pour communiquer des données sur l'environnement. Les exposés sur ce sujet étaient présentés par M. Toshihiko GOTO, Ministère japonais de l'environnement, M. Kenji TANAKA, Ricoh Company Ltd., et M. Yoshiaki ARAI, Matsushita Electric Industrial Co. (Panasonic). Pour finir, M. Samuel GAEHWILER, Pricewaterhouse Coopers, a fait état des mesures appliquées par son entreprise pour communiquer volontairement des informations sur la question de la durabilité.

17. Au cours du débat qui a suivi ces exposés, des experts des pays de l'EOCAC ont souligné que les importantes améliorations à apporter à la surveillance de l'environnement et à la collecte de données environnementales dans leur pays nécessitaient la participation et la collaboration des entreprises. Il fallait renforcer les mesures d'autosurveillance et de notification applicables aux entreprises pour que celles-ci respectent mieux les règlements relatifs à l'environnement. Cela contribuerait également à améliorer la qualité des données en vue d'établir les rapports nationaux sur l'état de l'environnement et de communiquer des informations à la communauté internationale conformément aux conventions multilatérales relatives à l'environnement et aux processus ministériels paneuropéens.

18. En passant en revue des moyens d'inciter les entreprises à mieux surveiller leurs émissions, leurs rejets et leurs flux de déchets et à communiquer des données relatives à l'environnement, diverses mesures ont été mentionnées, consistant à: réduire le nombre de polluants soumis à une surveillance obligatoire, à la notification et au versement de redevances; renforcer les prescriptions juridiques et le contrôle exercé par les pouvoirs publics en matière d'autosurveillance des entreprises par l'agrément de laboratoires, l'interétalonnage, des vérifications par sondage, l'harmonisation des méthodes de mesure et la communication des résultats des prélèvements d'échantillons au public; dissocier les redevances sur les émissions des résultats de l'autosurveillance des entreprises de façon à éviter la fraude; recourir aux incitations économiques en vue d'encourager les entreprises à investir dans des laboratoires d'analyse, du matériel et une meilleure gestion de l'environnement; former le personnel chargé de recueillir, d'analyser et de gérer les données relatives à l'environnement; organiser des campagnes visant à faire connaître aux entreprises les avantages d'une meilleure autosurveillance et de la communication volontaire de données environnementales

(économies d'énergie et de matériaux, prévention des accidents et appréciation plus favorable des entreprises par leurs pairs et les clients); élaborer et diffuser des directives et des manuels sur la publication d'informations sur l'état de l'environnement.

19. Le Groupe de travail:

a) A remercié les participants à la table ronde pour leurs exposés (qui peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante:

<http://www.unece.org/env/europe/monitoring/meeting.html#fifth>);

b) A estimé que des progrès en matière de surveillance de l'environnement et de publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises étaient essentiels pour améliorer de manière générale la collecte et la communication de données sur l'environnement dans les pays de l'EOCAC et qu'il lui fallait dans cette optique:

- i) Faire le bilan de la mise en place, dans les sous-régions de la CEE, de cadres, règlements et d'instruments économiques efficaces pour faciliter la communication de données sur l'environnement par les entreprises (notamment dans les branches d'activité très polluantes) aux autorités chargées de l'environnement aux fins des RRTP, d'évaluations nationales et de publication;
- ii) Recueillir des études spécifiques sur l'adaptation du secteur privé à diverses prescriptions relatives à la collecte et à la communication de données sur l'environnement, notamment pour les RRTP, et sur l'application d'outils d'information novateurs pour la gestion des bases de données et leur communication en ligne à cette fin;
- iii) Organiser, en coopération avec le Groupe de travail sur les RRTP et, éventuellement, avec l'Équipe spéciale du PAE, un atelier en vue d'examiner les résultats obtenus au titre des alinéas *i* et *ii* ci-dessus ainsi que d'autres documents pertinents, et de définir des principes directeurs sur les mesures juridiques, réglementaires, institutionnelles, financières et techniques pouvant améliorer la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises;
- iv) Encourager les initiatives des sociétés pour promouvoir l'autosurveillance en matière d'environnement ainsi que la communication de données d'entreprise sur l'environnement ou la durabilité dans les pays de l'EOCAC.

### C. Indicateurs d'environnement

20. Le secrétariat a présenté les conclusions de l'atelier sur l'application des indicateurs d'environnement, organisé à Chisinau les 5 et 6 juillet 2004 en collaboration avec le Centre régional pour l'environnement (CRE) de la République de Moldova et avec le concours de l'AEE (CEP/AC.10/2005/4). Il a également été question d'une approche visant à mettre au point un manuel sur l'application de ces indicateurs afin que les pays de l'EOCAC puissent:

a) améliorer leurs rapports sur l'état de l'environnement; b) procéder à des évaluations de l'environnement qui soient comparables entre elles et avec celles des autres pays de la CEE;

et c) recueillir plus facilement les données nécessaires à l'établissement des futurs rapports régionaux sur l'environnement (CEP/AC.10/2005/4). Il a été proposé que, une fois le manuel élaboré, l'étape suivante soit consacrée à la formulation de recommandations aux gouvernements des pays de l'EOCAC sur les moyens d'adapter les réseaux de surveillance aux besoins décrits dans le manuel, qu'il s'agisse d'optimiser et d'élargir les réseaux de stations, d'appliquer les directives internationales relatives aux opérations de mesure ou d'améliorer la validation et la transmission des données.

21. La délégation ouzbèke a présenté les résultats d'un projet en passe d'être achevé dans son pays avec la participation de sept ministères et l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (CEP/AC.10/2005/4/Add.1). L'objectif visé était d'établir, en se fondant sur les indicateurs de la série de base pour les pays de l'EOCAC, une liste nationale d'indicateurs d'environnement tenant compte de la situation propre à l'Ouzbékistan, de façon à pouvoir mettre au point un programme de surveillance permettant de recueillir des données pour les indicateurs retenus et de créer une base de données des indicateurs d'environnement. Au total, 91 indicateurs ont été choisis, dont 68 provenaient de la série de base de l'EOCAC et 23 correspondaient à des conditions spécifiques au niveau national. Dans la mise au point du projet, l'Ouzbékistan a appliqué les méthodes et démarches adoptées par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement.

22. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont souscrit à l'initiative consistant à élaborer un manuel sur l'application des indicateurs d'environnement qui privilégierait une liste restreinte d'indicateurs compatibles avec ceux qui étaient utilisés ou en cours d'élaboration dans d'autres instances internationales. Il a été proposé de tenir compte de la révision en cours des indicateurs du développement durable, des indicateurs récemment publiés concernant l'exploitation durable de l'énergie et des travaux sur les indicateurs actuellement menés dans d'autres régions. Il a en outre été souligné qu'une meilleure coordination contribuerait en fin de compte à l'établissement d'une liste commune d'indicateurs au niveau mondial, assortie de méthodes et de définitions unifiées ou normalisées. L'initiative de l'Ouzbékistan a été saluée et l'on a cité en exemple d'autres pays de la sous-région appliquant les indicateurs de la série de base de l'EOCAC pour la collecte de données nationales. En même temps, il a été jugé nécessaire de prendre en considération toutes les données relatives aux indicateurs de certains pays correspondant à des conditions environnementales, économiques et autres particulières. Les indices environnementaux intégrés et les séries d'indicateurs permettant des évaluations intégrées de l'état de l'environnement ont été considérés comme importants.

23. Le Groupe de travail:

a) A pris note des conclusions de l'atelier sur l'application des indicateurs d'environnement;

b) A remercié la délégation ouzbèke de son exposé et a invité les délégations d'autres pays à rendre compte au Groupe de travail, à sa session suivante, de l'expérience acquise au niveau national dans l'application concrète des indicateurs de la série de base de l'EOCAC;

c) A approuvé les indicateurs clefs et le mode de description des indicateurs à retenir en vue de l'élaboration d'un manuel sur l'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays de l'EOCAC, ainsi qu'il était proposé dans le document CEP/AC.10/2005/4. Il a

également jugé nécessaire que les descriptions des indicateurs aient une orientation pratique et soient étroitement liés aux prescriptions relatives à la collecte et à la communication de données énoncées dans les accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi qu'aux objectifs, normes et principes directeurs convenus au niveau international; et

d) A décidé d'organiser un atelier complémentaire au début de 2006 pour achever le manuel sur la base d'un projet à établir par le secrétariat et ses consultants, pour examen à ses sessions suivantes.

#### D. Deuxième projet Tacis de surveillance pour les pays de l'EOCAC

24. Un représentant de l'AEE a présenté le canevas, le calendrier et la méthode d'exécution prévus pour le projet Union européenne (UE)/Tacis (1 million d'euros) visant à soutenir la collecte des données de l'AEE dans les pays de l'EOCAC en 2005-2007. Ce projet sera axé sur les trois domaines essentiels ci-après: eau, modifications de l'air et du climat, et informations sur l'environnement à recueillir pour le rapport paneuropéen d'évaluation de l'environnement de 2007. L'élément «eau» comprendra les activités suivantes: élaboration de rapports de pays sur les investissements à réaliser en matière de surveillance à l'appui d'initiatives visant à recueillir des fonds au niveau bilatéral; moyens de favoriser la publication d'informations dans cinq pays de l'EOCAC suivant la méthodologie EUROWATERNET; enfin, formation et renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau. L'élément «modifications de l'air et du climat» vise à améliorer la qualité des données à communiquer au titre des obligations internationales pertinentes en dispensant une formation aux experts de l'EOCAC dans le cadre d'ateliers spécifiques, et à traduire en russe le Manuel CORINAIR/EMEP des inventaires des émissions atmosphériques. Cet élément devrait permettre aux pays de l'EOCAC de participer à l'élaboration du rapport de Belgrade de 2007 et de renforcer la collaboration dans le cadre de ce processus. Les activités prévues consisteront à: gérer le réseau d'experts de l'EOCAC et mettre à jour l'annuaire des experts; apporter un appui aux réunions du Groupe de travail; élaborer des brochures dans le cadre de la mise en place du réseau; organiser en collaboration avec l'OCDE et le PNUE des séances d'information et des ateliers sur les indicateurs et les scénarios; établir le rapport sur les indicateurs pour les pays de l'EOCAC; et mettre au point les contributions des pays de l'EOCAC au rapport de Belgrade.

25. Certaines délégations se sont demandé en quoi les activités envisagées concernant les changements climatiques pouvaient compléter celles qui avaient été entreprises dans d'autres instances. Diverses observations ont été formulées: nécessité d'inclure dans le cadre d'application du projet des domaines supplémentaires devant faire l'objet d'une surveillance (sols, par exemple) ou des activités prioritaires (telles que la surveillance exercée par les entreprises); absence de liens entre les travaux prévus sur les indicateurs d'environnement et les indicateurs de développement économique, et entre le rapport sur les indicateurs de l'EOCAC et le rapport d'évaluation de Belgrade; et insuffisance des ressources allouées aux activités du Groupe de travail.

26. Le Groupe de travail:

a) A pris note des renseignements fournis et a souligné qu'une plus large part de ses activités devait être soutenue au titre du projet Tacis; et

- b) A invité l'AEE:
  - i) À élaborer un plan détaillé d'activités en collaboration avec le Bureau du Groupe de travail et le secrétariat;
  - ii) À le tenir informé des progrès réalisés dans l'exécution du projet;
  - iii) À lui présenter les résultats finals pour examen.

## **II. PRÉPARATIFS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU QUATRIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT**

27. Un représentant de l'AEE a présenté un document sur les préparatifs menés en vue du rapport d'évaluation destiné à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui se tiendra à Belgrade en 2007 (CEP/AC.10/2005/7). Il a fait état d'une réunion informelle sur le rapport de Belgrade qui s'était tenue à Genève le 1<sup>er</sup> juin 2005 avec la participation d'experts de pays et de représentants d'organisations internationales et de la société civile. Il a décrit le contenu envisagé pour le rapport, la méthode employée pour l'établir, le calendrier prévu et les liens existant avec d'autres rapports d'évaluation qui seraient soumis à la Conférence de Belgrade.

28. L'AEE a signalé que, selon l'option initiale envisagée pour le rapport de Belgrade, celui-ci aurait été composé de deux rapports autonomes: l'un établi suivant la structure de la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC, approuvée à la Conférence ministérielle de Kiev en 2003, l'autre s'inspirant des orientations du sixième Programme d'action pour l'environnement (PAE) de la Communauté européenne (CE). Le second rapport aurait porté sur les pays européens autres que ceux de l'EOCAC. L'AEE a fait savoir qu'à la suite de la réunion informelle du 1<sup>er</sup> juin 2005, il avait été décidé d'établir un rapport unique. Celui-ci regroupera le contenu du «rapport EOCAC» et celui du «sixième PAE de la CE». Dans les différents chapitres, l'on trouvera: un résumé des effets s'exerçant sur la santé publique, l'économie et la pauvreté, les groupes vulnérables et les régions; dans l'ensemble de l'Europe une évaluation des progrès réalisés en Europe occidentale et en Europe centrale, ainsi que dans les pays de l'EOCAC; et, éventuellement, des comparaisons entre les pays. Les données seront recueillies à partir d'indicateurs et de bases de données internationales, plutôt que par le biais de questionnaires par pays. Le rapport sera rédigé entre avril et août 2006, pour être examiné en octobre-novembre 2006. Lors de sa présentation à la Conférence de Belgrade, il sera complété par: un résumé; le rapport de l'AEE pour 2007 sur les indicateurs concernant les pays membres de l'AEE et les Balkans; un rapport distinct sur les pays de l'EOCAC fondé sur les indicateurs de base des pays en question; et un rapport intérimaire sur la mise en œuvre par l'OCDE de la Stratégie environnementale pour l'EOCAC.

29. Au cours du débat, les délégations ont ensuite soulevé les questions suivantes: possibilité d'évaluer dans le rapport de Belgrade les progrès constatés en matière d'environnement en Europe depuis l'évaluation de Kiev; utilisation éventuelle d'indicateurs intégrés dans l'élaboration du rapport de Belgrade; moyens de faire participer activement les pays; nécessité de donner une image exacte des différents cadres politiques d'Europe occidentale et des prescriptions tant des instruments de l'UE que des accords multilatéraux sur l'environnement;



participation des ONG aux consultations sur le rapport et utilisation des données dont elles disposent; et possibilité d'utiliser dans le rapport de Belgrade les données qui doivent être recueillies au moyen du questionnaire de 2006 de la Division de statistique et du PNUE sur les statistiques de l'environnement.

30. Un représentant du PNUE a rendu compte des préparatifs du quatrième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-4). Il a souligné que celui-ci suivrait la structure et l'orientation des rapports antérieurs et envisagerait plusieurs scénarios pour l'avenir. Le rapport GEO-4 serait étroitement lié aux rapports de Belgrade, l'AEE participant activement à l'élaboration de la partie consacrée à l'Europe.

31. Un représentant de l'OCDE a signalé qu'un rapport serait établi pour la Conférence de Belgrade en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC. Ce rapport s'inspirera des examens de la performance environnementale des pays de l'EOCAC effectués par la CEE, ainsi que des autres documents disponibles. Il pourrait procurer une valeur ajoutée à l'évaluation de Belgrade et la compléter, notamment par un suivi des «mesures prévues» spécifiées dans la Stratégie environnementale pour l'EOCAC, des exemples de réponses efficaces et des indicateurs de réponse. Le représentant a également rendu compte de l'élaboration d'une deuxième publication de l'OCDE intitulée *Perspectives de l'environnement* pour 2007, qui donnerait un aperçu des pressions s'exerçant sur l'environnement pour la période allant jusqu'en 2030 et servirait de document de base pour la réunion de 2008 des ministres de l'environnement des pays de l'OCDE. Cette publication comprendra une importante section consacrée à des simulations des politiques relatives à l'environnement, une évaluation de l'évolution de l'environnement dans les pays non membres de l'OCDE et une analyse des effets produits sur ces pays par les politiques de l'OCDE.

32. Un représentant du secrétariat a signalé qu'en prévision de la Conférence de Belgrade l'état des cours d'eau transfrontières dans la région de la CEE était en cours d'évaluation au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Une note a été diffusée parmi les délégations.

33. Une représentante du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS a fait le point sur un système paneuropéen d'information sur l'environnement et la santé (EHIS) à élaborer en concertation avec 22 États membres au cours de la période 2004–2007. Elle a décrit les principaux éléments de ce système, qui introduirait des aspects touchant la santé dans la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement, ainsi que des indicateurs concernant l'exposition, les effets sur la santé et les mesures à prendre. Elle a également décrit la structure institutionnelle prévue pour l'élaboration du système EHIS, qui avait été mise en place dans le cadre du Comité européen de l'environnement et de la santé. Les résultats obtenus seront présentés à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé en 2009.

34. Une représentante de la Division de statistique de l'ONU a fait savoir que des données allaient être recueillies sur la base du questionnaire de 2006 sur les statistiques de l'environnement établi par la Division de statistique et le PNUE. Un guide méthodologique, disponible sous peu en russe, avait été affiché sur le site Web de la Division de statistique. Les délégations participant aux travaux du Groupe de travail seraient invitées à faciliter la

vérification et la validation des données. La représentante a souligné que les données recueillies dans le passé étaient à la disposition des organisations internationales concernées sur le site Web, protégé par un mot de passe.

35. Le Groupe de travail:

a) A pris note des exposés et des renseignements communiqués au titre de ce point de l'ordre du jour;

b) A invité l'AEE à tenir compte des observations faites au cours du débat en établissant un sommaire détaillé et une liste d'indicateurs, à diffuser avant les congés d'été aux délégations présentes à la session du Groupe de travail;

c) A engagé les délégations à apporter leur appui à l'AEE dans la collecte de données et d'informations pour le rapport;

d) A invité l'AEE à l'informer, à la session suivante, de l'état d'avancement du rapport de Belgrade et à lui présenter le projet de rapport et les documents complémentaires pour examen à la session de novembre 2006. Les coordonnateurs de l'AEE seront invités à participer à cette session;

e) A invité les autres organisations internationales concernées à le tenir informé des progrès réalisés dans leurs activités pertinentes d'évaluation de l'environnement et de collecte de données.

### III. PLAN DE TRAVAIL

36. Le secrétariat a présenté un projet de plan de travail du Groupe de travail pour la période allant jusqu'à la Conférence de Belgrade (CEP/AC.10/2005/6). Compte tenu de la décision prise par le Comité des politiques de l'environnement à sa onzième session (ECE/CEP/124, par. 41), le Groupe de travail a été invité à établir son programme de travail en s'efforçant plus particulièrement d'aider l'AEE à préparer le rapport d'évaluation de Belgrade et de renforcer les capacités de surveillance et d'évaluation des pays de l'EOCAC, notamment en ce qui concerne les rapports à établir au titre des obligations qui leur incombent au niveau international dans le domaine de l'environnement. Il a également été question de l'appui à fournir au Groupe de travail au titre du budget ordinaire de l'ONU, ainsi que des ressources extrabudgétaires disponibles et à prévoir.

37. Les délégations ont proposé que le programme de travail tienne compte des résultats des débats sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et que les activités soient classées par ordre de priorité de façon que les donateurs apportent leur appui avant tout aux plus importantes. Plusieurs modifications ont été proposées en ce qui concerne le tableau portant sur l'évaluation des ressources nécessaires au Groupe de travail. Ces modifications correspondaient parfois à des intérêts contradictoires, tendant par exemple à étoffer certaines rubriques budgétaires et à en ajouter de nouvelles tout en réduisant le montant total. Des délégations ont estimé que le Groupe de travail devait fournir une aide aux pays à l'échelon bilatéral. Une délégation s'est déclarée prête à mettre à l'essai le manuel sur les indicateurs et à faire rapport au Groupe de travail sous la forme d'une étude de cas. L'AEE a fait savoir que des ressources seraient fournies au titre

du programme Tacis en vue de financer deux réunions du Groupe de travail et l'élaboration du manuel sur les indicateurs.

38. À la lumière des débats, le Groupe de travail a établi son plan de travail, assorti d'une évaluation des contributions de donateurs nécessaires pour la période allant jusqu'à la Conférence de Belgrade, tel qu'il figure dans l'annexe au présent rapport.

Annexe

**PLAN DE TRAVAIL ET CONTRIBUTIONS DE DONATEURS NÉCESSAIRES  
AU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE ALLANT  
JUSQU'À LA CONFÉRENCE DE BELGRADE**

**A. PLAN DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE ÉTÉ 2005-AUTOMNE 2007**

Activité 1: Contribution à l'élaboration du rapport d'évaluation de Belgrade

L'objectif général du rapport d'évaluation de Belgrade 2007 restera le même que pour les précédents rapports de cette série: fournir une évaluation à jour et fiable, pertinente sur le plan politique, des interactions entre l'environnement et la société ainsi que de l'état de l'environnement dans l'ensemble de l'Europe. Les activités seront plus précisément les suivantes:

Sous-activité 1.1: Orientation générale et examen

À la lumière des débats menés par le Groupe de travail, à sa cinquième session, sur le canevas et la méthode d'élaboration du rapport d'évaluation de Belgrade, l'AEE soumettra au Groupe de travail un sommaire détaillé et une liste d'indicateurs, des lignes directrices concernant la collecte des données, des questionnaires de pays (le cas échéant), des projets de différentes parties du rapport et un résumé du rapport. Le Groupe de travail examinera à ses prochaines sessions (qui devraient en principe se tenir du 12 au 14 juin et du 27 au 29 novembre 2006, respectivement) les documents soumis et les progrès accomplis par l'AEE, et formulera des observations et des orientations à ce sujet. Durée: mi-2005-fin 2006.

Sous-activité 1.2: Contribution à la collecte de données

Le Groupe de travail, par l'intermédiaire de ses pays membres, apportera son concours à l'AEE pour la collecte de données, lorsque celle-ci devra être réalisée au niveau national. Les données seront soumises au Groupe de travail qui les vérifiera, analysera les lacunes éventuelles et formulera des observations à ce sujet. Durée: 2006.

Sous-activité 1.3: Coordination avec les évaluations et collecte de données pertinentes

Le Groupe de travail examinera durant ses sessions les progrès réalisés dans le cadre d'autres activités internationales d'évaluation et de collecte de données présentant un intérêt pour le rapport d'évaluation de Belgrade, dont la quatrième édition de «L'avenir de l'environnement mondial» du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la mise en place d'un système d'information sur l'environnement et la santé pour l'ensemble de l'Europe par le bureau de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe, le Questionnaire sur les statistiques de l'environnement de la Division de statistique de l'ONU et du PNUE, un rapport d'évaluation sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC, réalisé par l'Équipe spéciale pour l'application du programme d'action pour l'environnement en Europe centrale et orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, et la deuxième Perspective de l'environnement de l'Organisation de coopération et

de développement économiques. Le Groupe de travail étudiera les synergies possibles entre ces différents rapports et formulera des observations à ce sujet. Durée: 2006-été 2007.

Activité 2: Renforcement des capacités en matière de surveillance de l'environnement et d'établissement de rapports sur l'environnement dans les pays de l'EOCAC

Une des principales activités du Groupe de travail consiste à coordonner la réalisation des objectifs en matière de surveillance de l'environnement et de gestion de l'information sur l'environnement dans le cadre de la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC adoptée à Kiev. Cela permettra de renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'évaluation de l'environnement et contribuera dans le même temps à améliorer la comparabilité des informations sur l'environnement, ce qui facilitera l'établissement du prochain rapport d'évaluation pour l'ensemble de l'Europe. L'application des dispositions de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement relatives à la collecte et à la diffusion d'informations sur l'environnement (art. 5) s'en trouvera elle aussi renforcée. Les activités seront plus précisément les suivantes:

Sous-activité 2.1: Manuel sur les indicateurs d'environnement

Le Groupe de travail organisera, en coopération et avec l'appui de l'AEE, un atelier (qui devrait en principe se tenir du 15 au 17 février 2006) visant à réaliser la version finale du manuel sur l'utilisation des principaux indicateurs d'environnement, qui comprendra des recommandations concernant la collecte, la mesure et les méthodes de calcul des données, et renverra aux normes internationales, aux objectifs politiques et aux méthodologies qui s'y rapportent. Le manuel devrait contribuer à améliorer l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement dans les pays de l'EOCAC et à harmoniser ces évaluations de l'environnement avec celles des pays de l'AEE tout en facilitant la collecte de données pour les rapports régionaux d'évaluation de l'environnement. Une aide pourra être accordée aux pays intéressés pour leur permettre d'adapter le manuel à leur propre situation. Le Groupe de travail examinera les résultats obtenus à sa session de juin 2006. Durée: mi-2005-mi-2006.

Sous-activité 2.2: Adaptation des réseaux de surveillance aux dispositions internationales concernant l'établissement de rapports

L'étape suivante pourrait consister, pour le Groupe de travail, à étudier la conformité des réseaux de surveillance en place dans les pays de l'EOCAC aux dispositions concernant la collecte de données et l'établissement de rapports au titre des accords et programmes multilatéraux en vigueur sur l'environnement, en se fondant sur le manuel sur l'application des indicateurs d'environnement. Un atelier (qui devrait en principe se tenir du 9 au 11 avril 2007) serait organisé en vue d'élaborer des recommandations aux pays de l'EOCAC concernant des questions telles que la mise à jour des normes de qualité de l'environnement, l'application des directives internationales sur les activités de mesure, l'amélioration et le développement des réseaux de stations, et l'amélioration des processus de validation et de transmission des données. Durée: mi-2006-mi-2007.

Sous-tâche 2.3: Surveillance de l'environnement et publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises

Le Groupe de travail passera en revue l'expérience acquise dans les différentes sous-régions de la CEE dans la mise en place de dispositions réglementaires et d'incitations économiques efficaces ainsi que dans l'application d'outils d'information novateurs pour la gestion des bases de données et la communication de données en ligne en vue de faciliter les flux de données sur l'environnement entre les entreprises et les autorités chargées de l'environnement aux fins des RRTP, d'évaluations nationales et des rapports à établir au niveau international. Les entreprises et les sociétés privées seront invitées à réaliser des études de cas sur les bonnes pratiques leur permettant de s'adapter aux prescriptions relatives à la collecte de données sur l'environnement et de communiquer volontairement de telles données. Un atelier (qui devrait en principe se tenir du 4 au 6 septembre 2006) sera organisé en coopération avec le Groupe de travail des RRTP et, éventuellement, avec l'Équipe spéciale du PAE afin de formuler des conseils pratiques à l'intention des pays de l'EOCAC concernant les mesures juridiques, réglementaires, institutionnelles, financières et techniques permettant d'améliorer la surveillance et la publication d'informations par les entreprises. Durée: mi-2005-fin 2006.

Sous-activité 2.4: Application des Principes directeurs de Kiev relatifs à l'élaboration des rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement

Le Groupe de travail continuera de promouvoir l'application des Principes directeurs relatifs à l'élaboration des rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement, approuvés par la Conférence ministérielle de Kiev. Un réseau de centres de coordination responsables de l'établissement des rapports sur l'état de l'environnement dans la région de l'EOCAC sera mis en place afin de mettre en commun des données d'expérience et de fournir un appui aux pays qui ne disposent pas de mécanismes d'établissement de rapports périodiques sur l'état de l'environnement, pour qu'ils puissent se doter de telles structures en se fondant sur les Principes susmentionnés. Comme suite à l'étude de cas réalisée en Arménie, une assistance sera fournie, en fonction des ressources disponibles, à l'Azerbaïdjan et au Tadjikistan. Durée: 2006-automne 2007.

Sous-activité 2.5: Catalogue électronique EcoReporting

En coopération avec le secrétariat, les administrateurs nationaux des pays de l'EOCAC continueront de mettre au point le catalogue en ligne des publications périodiques nationales sur l'environnement (rapports sur l'état de l'environnement, bulletins statistiques sur l'environnement, etc.) et des rapports sur l'environnement présentés aux organismes internationaux tels que les organes directeurs des conventions multilatérales sur l'environnement. Ce catalogue sera aligné sur le système ReportNet de l'AEE et permettra d'avoir accès aux publications et aux rapports référencés. Un atelier pourrait être organisé les 15 et 16 février 2007 afin de permettre aux administrateurs nationaux de mettre en commun leurs données d'expérience, notamment sur les moyens concrets d'améliorer l'accès aux rapports sur l'environnement sur les sites Web officiels nationaux. Durée: 2005-automne 2007.

Sous-activité 2.6: Activités de surveillance spécifiques

Dans le cadre du deuxième projet de surveillance Tacis, l'AEE tiendra les pays de l'EOCAC informés de certains des outils et instruments qu'elle utilise, concernant notamment l'eau (EUROWATERNET) et l'air (AIRBASE). Des ateliers de formation et de renforcement des capacités sur la gestion des données sur l'eau et la communication des données sur les émissions dans l'atmosphère pourraient être organisés. Il se pourrait que des ateliers de formation sur les indicateurs et les perspectives soient également organisés, conjointement avec le PNUE et l'OCDE. Un recueil de données sur les indicateurs de base de l'EOCAC pourrait être préparé. L'AEE définira un plan détaillé d'activités en coopération avec le Bureau du Groupe de travail et le secrétariat et tiendra le Groupe de travail informé des progrès accomplis dans l'exécution du projet. Elle lui soumettra les résultats finals pour examen.  
Durée: automne 2005-mi-2007.

**B. CONTRIBUTIONS DE DONATEURS NÉCESSAIRES  
AUX ACTIVITÉS (en euros)**

Par ordre de priorité

Poste de dépense	Nombre	Coût unitaire (en euros)	Coût total <sup>1</sup>
Activité 1			
1.1 Frais de voyage de représentants de pays de l'EOCAC aux réunions du Groupe de travail	48	1 500	72 000
1.2 Frais de voyage du personnel de l'ONU	4	1 500	6 000
<b>Total partiel</b>			<b>78 000<sup>2</sup></b>
Sous-activité 2.1			
2.1.1 Atelier (24 experts de pays de l'EOCAC)	1	26 000	26 000
2.1.2 Services de consultants	2,5	4 000	10 000
2.1.3 Frais de voyage du personnel de l'ONU	4	1 500	6 000
2.1.4 Matériel informatique à la CEE	1	5 000	5 000
2.1.5 Publication en russe	1	3 000	3 000
<b>Total partiel</b>			<b>50 000<sup>3</sup></b>
Sous-activité 2.3			
2.3.1 Atelier (24 experts de pays de l'EOCAC)	1	26 000	26 000
2.3.2 Personnel temporaire à la CEE	12	5 000	60 000
2.3.3 Frais de voyage du personnel de l'ONU	2	1 500	3 000
2.3.4 Publication en russe	1	3 000	3 000
<b>Total partiel</b>			<b>92 000<sup>4</sup></b>

Poste de dépense	Nombre	Coût unitaire (en euros)	Coût total <sup>1</sup>
Sous-activité 2.2			
2.2.1 Atelier (24 experts de pays de l'EOCAC)	1	26 000	26 000
2.2.2 Services de consultants	2,5	4 000	10 000
2.2.3 Frais de voyage du personnel de l'ONU	1	1 500	1 500
2.2.4 Publication en russe	1	3 000	3 000
<b>Total partiel</b>			<b>40 500</b>
Sous-activité 2.5			
2.5.1 Atelier (12 experts de pays de l'EOCAC)	1	18 000	18 000
2.5.2 Frais de voyage du personnel de l'ONU	1	1 500	1 500
2.5.3 Services de consultants	5	4 000	20 000
<b>Total partiel</b>			<b>39 500</b>
Sous-activité 2.4			
2.4.1 Frais de voyage des coordonnateurs des pays de l'EOCAC	24	1 500	36 000
2.4.2 Rédaction de rapports sur l'état de l'environnement	2	3 000	6 000
2.4.3 Frais de voyage d'experts internationaux	6	1 500	9 000
2.4.5 Deux publications en deux langues	2	6 000	12 000
<b>Total partiel</b>			<b>63 000</b>
<b>A. Total des coûts</b>			<b>363 000</b>
<b>B. Contributions versées ou annoncées</b>			<b>155 500</b>
<b>C. Solde des ressources nécessaires (A.-B.)</b>			<b>207 500</b>

<sup>1</sup> Y compris les dépenses d'administration de l'ONU et les réserves pour imprévus.

<sup>2</sup> Environ 14 000 euros peuvent être prélevés sur la contribution de l'Espagne restant pour 2005. L'AEE a annoncé le versement de 60 000 euros pour l'objectif indiqué dans le budget du deuxième projet Tacis.

<sup>3</sup> L'AEE a annoncé le versement de 50 000 euros pour l'objectif indiqué dans le budget du deuxième projet Tacis.

<sup>4</sup> Les Pays-Bas ont versé en 2005 une contribution de 28 500 euros, qui peut être affectée à cette sous-activité.